

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025_01	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 février à 16h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette et François TROIN.

**Absent excusé** : Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M. Alain BARALE

**Secrétaire de séance** : Mme BAIN Chantal

**Objet** : **Construction du bâtiment pour l'Hôtel de Ville – la Maison France Services et l'Agence Postale Communale** » : **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Var Ingénierie**

Monsieur le Maire rappelle au L'ensemble des conseillers municipaux que la commune adhère à l'agence technique départementale Var Ingénierie depuis février 2024.

Il fait part de l'entretien qu'il a eu avec ces services, au sujet de la construction-réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Hôtel de Ville, l'Agence postale Communale et la Maison France Services.

Il donne lecture d'un devis pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage établi pas Var Ingénierie d'un montant total de **6 831,00 € H.T.** soit 8 197,20 € T.T.C  
Ce devis comprend 5 phases qui sont :

- Préparation et analyse des besoins
- Structuration du projet
- Accompagnement des études de conception
- Accompagnement réalisation et réception
- Bilan du projet

**après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'Autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis proposé par **Var Ingénierie** d'un montant de **6 831,00 € H.T.** soit 8 197,20 € T.T.C, pour assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la construction-réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Hôtel de Ville, l'Agence postale Communale et la Maison France Services.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 13 FEV. 2025  
et publication le: 13 FEV. 2025  
Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

